

## Grève des journalistes de FR3 Besançon - Interpellation de M. NACHIN, Conseiller Municipal

**M. NACHIN** : Je voudrais rappeler que depuis 20 jours les journalistes de FR3 sont en grève, une grève suivie par 80 à 90 % des personnels concernés. Ils réclament d'être reconnus à leur juste valeur et refusent d'être considérés comme des sous-journalistes de Province par rapport aux Parisiens.

Les négociations engagées avec la Direction de la chaîne devaient reprendre ce soir et il est probable, d'après les informations que nous avons, qu'elles aboutiront à des résultats positifs sur la question des salaires et des plans de carrière, mais elles risquent d'achopper sur la question de la mise en place d'une véritable politique de décentralisation.

C'est pourquoi je propose au Conseil de se prononcer sur le vœu suivant : *«Le Conseil Municipal de Besançon, dans l'intérêt des usagers et du service public, demande au Ministre de la Communication et à la Direction de FR3 de prendre en considération les revendications légitimes des journalistes de FR3 en grève depuis près de trois semaines. En particulier, il souhaite que des moyens accrus en personnel et sur le plan financier soient accordés aux stations régionales de FR3 pour qu'elles puissent remplir leur rôle de chaînes d'informations régionales, ce qui est la vocation première de FR3».*

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Merci, André NACHIN de soulever un problème qui ne me semble pas être du ressort de notre Assemblée Communale et c'est pourquoi je ne pense pas pouvoir accepter cette motion.

Je dirai simplement que nous avons tous suivi cette grève. J'ai moi-même eu une conversation avec le comité de grève de Besançon et suite aux courriers reçus et aux discussions que nous avons eues ensemble, j'ai adressé un courrier à M. GUILHAUME, PDG de FR3 et à Mme ALDUY, Directeur Général de FR3 en date du 11 décembre, courrier par lequel j'informais que l'arrêt de travail avait été suivi à 100 % par les journalistes de FR3 Besançon, que nous souhaitions que, très rapidement, une solution soit trouvée à une grève qui nous paraissait très justifiée. C'est le rôle plus d'un élu au niveau national de faire ce genre d'intervention, que d'un Maire qui ne peut que constater que les habitants n'ont pas leurs informations télévisées régionales quotidiennes. Il ne m'apparaît donc pas souhaitable qu'une motion soit votée sur ce sujet par l'Assemblée Communale.

**M. NACHIN** : Disons que ce n'est pas une motion, c'est simplement un vœu et je souhaiterais que le Conseil se prononce sur le texte que j'ai proposé.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Nous procédons donc au vote.

A la majorité, l'Assemblée Communale adopte la position du Député-Maire, estimant que cette affaire n'est pas du ressort de l'Assemblée Communale, mais de celui des Parlementaires.